



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Le Directeur général de la santé

Paris, le

05 DEC. 2013

Madame la Présidente,

La jeunesse est une priorité de l'action publique. Face aux difficultés qu'elle rencontre, le Gouvernement construit une politique publique "Priorité Jeunesse", actée par le Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013. Cette politique repose sur 4 axes fondamentaux, parmi lesquels : encourager la participation au débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques, et s'articule autour de 13 chantiers prioritaires dont celui d'améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins.

Par ailleurs, la ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 23 septembre dernier la Stratégie nationale de santé, qui définit le cadre de l'action publique pour les années à venir pour combattre les injustices et les inégalités de santé comme d'accès au système de soins. La santé des jeunes constitue une des grandes priorités de cette stratégie et les orientations de celle-ci trouveront une traduction concrète dans un projet de loi de santé en 2014, après avoir été soumises à débat.

Dans le cadre de cette stratégie nationale de santé, vous avez souhaité organiser un débat public avec les jeunes (16-25 ans) sur les questions de solidarités dans le domaine de la santé. Ce débat, intitulé « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? », a été organisé conjointement avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 2 décembre dernier. Prenant pour base un cahier d'acteurs rédigé en amont par vingt jeunes issus d'horizons divers, il a permis à un public essentiellement composé de 16-25 ans de débattre des grandes problématiques qui traversent le champ de la santé et celui de la solidarité.

Afin d'assurer la poursuite des travaux sur ce thème, je souhaite que la Conférence nationale de santé formule un avis sur la jeunesse et la solidarité dans le domaine de la santé. Cet avis interrogera les possibles pistes d'évolution de notre système de santé à l'égard des jeunes

Pour ce faire, vous appuierez vos réflexions sur le cahier d'acteurs issus du recueil de la parole des jeunes en amont puis au cours du débat public du 2 décembre. L'audition par la C.N.S des vingt jeunes rédacteurs du cahier d'acteurs pourra également être envisagée.

A la suite de ce même débat, un appel à contributions à destination de différents partenaires en contact avec les jeunes a été lancé. Votre avis devra assurer la synthèse de ces contributions.

Je souhaite que cet avis sur les jeunes et la solidarité en santé me soit rendu au plus tard le 1^{er} avril 2014, afin de s'inscrire dans le processus d'élaboration de la nouvelle loi de santé publique,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations,


Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET